

De : Christiane GÉLINAS/MONTREAL  
A : guy.landry lyne.michaud  
Cc : Benoit GRAVEL/MONTREAL@MONTREAL, Roger LACHANCE/MONTREAL@MONTREAL,  
Chantal MUNGER/MONTREAL@MONTREAL  
Date : 2010-11-18 11:38  
Objet : Usines de compostage : présence d'oiseaux

Bonjour,

Voici tel que convenu lors de notre rencontre d'hier, cinq contacts qui vous permettront d'examiner la problématique des oiseaux.

Miller Waste Systems	Mike Kopansky
City of Hamilton	Joel McCormick
Region of Peel	Amy Cole
Alternate Region of Peel	Eugene Kotey
OrgaWorld Canada Limited	Greg Mariotti

Merci pour les informations concernant le zonage du secteur du golf.  
Bonne journée.

**Christiane Gélinas**

**Conseillère en aménagement**

Division de la gestion des matières résiduelles

Direction de l'environnement et du développement durable

Ville de Montréal

801, rue Brennan, 8e étage Montréal (Québec) H3C 0G4

De : Christiane GÉLINAS/MONTREAL  
A : guy.landry  
Date : 2010-12-01 16:49  
Objet : Identification d'un site pour l'implantation d'un centre de compostage fermé

Bonjour Monsieur Landry,

Tel que vous me l'avez demandé, voici un court message pour vous demander si vous pourriez envoyer la lettre de confirmation concernant le site identifié. Messieurs Lachance et Gravel ont une rencontre avec les élus municipaux vers la fin de l'avant-midi demain le 2 décembre.

Merci de votre collaboration.

**Christiane Gélinas**

**Conseillère en aménagement**

Division de la gestion des matières résiduelles  
Direction de l'environnement et du développement durable  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan, 8e étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 2 décembre 2010

Madame Christiane Gélinas  
Conseillère en aménagement  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan  
8e étage  
Montréal, Québec  
H3C 0G4

**Objet : Terrain à l'aéroport Intl Montréal-Trudeau pour une installation de compostage**

Madame Gélinas,

J'aimerais vous confirmer notre intérêt à l'égard d'un projet de centre de compostage fermé en usine tel que vous le décriviez dans votre courriel du 19 novembre 2010. Pour ce faire, nous sommes disposés à convenir avec la ville de Montréal d'une entente de location de terrain à long terme pour une parcelle de terrain, dont la superficie est estimée à 30 000 mètres carrés, celle-ci devant être située sur le chemin de l'Aviation dans la Cité de Dorval. À cet effet, nous vous invitons à confirmer avec les représentants de la Cité de Dorval la faisabilité de votre projet à l'égard du règlement de zonage en vigueur dans les secteurs 1, 2 et 3 du plan Q142Y503N0374 ci-joint.

D'autre part, la ville de Montréal devra signer avec ADM, une entente de location à long terme pour la parcelle de terrain en question, le tout selon des termes et conditions que nous vous communiquerons ultérieurement. Notez par ailleurs qu'en plus des termes et conditions que nous imposons dans le cadre de projets industriels, ce projet devra également correspondre à des normes d'aménagement précises devant guider le développement d'un secteur industriel de qualité situé à proximité du site aéroportuaire.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame Gélinas, nos salutations distinguées.



Guy Landry  
Directeur, Développement immobilier

P.J.

Cc Jean Teasdale-VP Services immobiliers et commerciaux, ADM

AÉROPORTS DE MONTRÉAL  
800, place Leigh-Capreol, bureau 1000  
Dorval (Québec) H4Y 0A5 CANADA  
T 514 394.7201 F 514 394.7356

Le 2 décembre 2010

Madame Christiane Gélinas  
Conseillère en aménagement  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan  
8e étage  
Montréal, Québec  
H3C 0G4

**Objet : Terrain à l'aéroport Intl Montréal-Trudeau pour une installation de compostage**

Madame Gélinas,

J'aimerais vous confirmer notre intérêt à l'égard d'un projet de centre de compostage fermé en usine tel que vous le décriviez dans votre courriel du 19 novembre 2010. Pour ce faire, nous sommes disposés à convenir avec la ville de Montréal d'une entente de location de terrain à long terme pour une parcelle de terrain, dont la superficie est estimée à 30 000 mètres carrés, celle-ci devant être située sur le chemin de l'Aviation dans la Cité de Dorval. À cet effet, nous vous invitons à confirmer avec les représentants de la Cité de Dorval la faisabilité de votre projet à l'égard du règlement de zonage en vigueur dans les secteurs 1, 2 et 3 du plan Q142Y503N0374 ci-joint.

D'autre part, la ville de Montréal devra signer avec ADM, une entente de location à long terme pour la parcelle de terrain en question, le tout selon des termes et conditions que nous vous communiquerons ultérieurement. Notez par ailleurs qu'en plus des termes et conditions que nous imposons dans le cadre de projets industriels, ce projet devra également correspondre à des normes d'aménagement précises devant guider le développement d'un secteur industriel de qualité situé à proximité du site aéroportuaire.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame Gélinas, nos salutations distinguées.



Guy Landry  
Directeur, Développement Immobilier

P.J.

Cc Jean Teasdale-VP Services Immobiliers et commerciaux, ADM



{ Dans l'archive } RE: Gestion du péril aviaire à ADM

Michaud, Lyne

A :

Tessier, Benoit, 'Marc Gauthier Sherbrooke'

2011/08/25 21:57

Cc :

"jeanj.lacroix

Masquer les détails

De : "Michaud, Lyne" ·

A : "Tessier, Benoit"

, 'Marc Gauthier Sherbrooke'

Cc : "jeanj.lacroix

Archiver : Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

2 Attachments



image001.jpg image002.gif

Bonjour M. Gauthier,

Notre centre de données techniques n'a pas non plus de genre de carte. Désolé !

Lyne

---

**De :** Tessier, Benoit

**Envoyé :** 25 août 2011 09:57

**À :** 'Marc Gauthier Sherbrooke'; Michaud, Lyne

**Cc :** jeanj.lacroix

**Objet :** RE: Gestion du péril aviaire à ADM

Bonjour Lyne,

Après vérification avec M Marc-André Fortin (Notre fauconnier), de notre côté nous n'avons jamais fais ce genre d'exercice.

Benoît



**Benoît Tessier**  
Capitaine SIADM  
7979 Hervé St-Martin  
Ville St-Laurent (Québec)  
H4S 2A5

---

**De :** Marc Gauthier Sherbrooke  
**Envoyé :** 24 août 2011 17:06  
**À :** Michaud, Lyne  
**Cc :** Tessier, Benoit; jeanj.lacroix  
**Objet :** Gestion du péril aviaire à ADM

Bonjour Lyne,

Dans le cadre du processus d'analyse des risques liés au péril aviaire à l'aéroport de Mtl, auriez-vous élaboré une carte des zones de péril aviaire (ZPA) primaires, secondaires et spéciales que je pourrais utiliser dans le rapport sur les risques de péril aviaire découlant du centre de compostage projeté par la Ville de Montréal ? Un format JPEG ou PDF ferait l'affaire.

Cordialement !

Marc Gauthier,  
biologiste



**Marc Gauthier, Ph.D.** | Directeur - projets spéciaux / Director - Special projects  
GENIVAR | *Des gens constructifs - Constructive people*  
171-A rue Léger, Sherbrooke, (Québec) J1L 1M2

*Avant d'imprimer... pensez-y...*  
*Please consider the environment before printing...*

---

CONFIDENTIALITY WARNING:

This message is intended only for the use of the individual or entity to which it is addressed, and may contain information which is privileged, confidential, proprietary or exempt from disclosure under applicable law. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering the message to the intended recipient, you are strictly prohibited from disclosing, distributing, copying or in any way using this message. If you have received this communication in error, please notify the sender, and destroy and delete any copies you may have received.

-----

AVERTISSEMENT:

Ce message est destiné uniquement à la personne ou à l'organisation à laquelle il est adressé et il peut contenir des informations privilégiées, confidentielles ou non divulguables en vertu de la loi. Si vous n'êtes pas le destinataire du présent message ni la personne chargée de remettre le présent message à son destinataire, il vous est strictement interdit de le divulguer, de le distribuer, de le copier ou de l'utiliser de quelque façon que ce soit. Si vous avez reçu la présente communication par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur et détruire ou effacer tous les exemplaires que vous avez reçus.

Le 12 octobre 2011

Monsieur Roger Lachance, ing  
Directeur associé – Environnement  
Direction de l'environnement et du développement durable  
Service du développement et des opérations  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan, 8e étage, bureau 8117  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous faire part de la décision d'Aéroports de Montréal quant à l'implantation d'un centre de compostage sur le site de Montréal-Trudeau.

D'entrée de jeu, je tiens à rappeler que dès le début de nos échanges avec la Ville de Montréal à ce sujet, la question de l'accroissement potentiel des risques liés au péril aviaire constituait un enjeu important et représentait de fait un des éléments déterminants dans notre prise de décision.

Conformément à ses responsabilités en matière de sécurité du transport aérien, ADM s'assure que tout développement sur le site aéroportuaire répond aux normes et exigences de sécurité requises. Or, le risque que représente la présence d'oiseaux pour la sécurité des aéronefs en mouvement à notre aéroport est l'un des éléments de sécurité à l'égard desquels nous dédions une attention et des efforts considérables afin de le contrôler et maintenir un environnement d'opérations aériennes sécuritaire.

Suite à la rencontre du 8 septembre dernier, au cours de laquelle la firme Genivar a déposé le rapport *«Évaluation des risques de péril aviaire»*, nos spécialistes ont analysé le rapport en question, visité des sites de compostage en Ontario et procédé à une analyse de risques selon nos normes et procédures de gestion de la sécurité (SGS).

Ainsi, au terme de ces analyses, nous ne pouvons pas exclure de façon raisonnable, à l'instar de votre consultant, que le projet n'augmentera pas les risques associés au péril aviaire. De plus, une visite d'un centre de compostage fermé nous aura permis de constater, à titre d'exemple, la forte présence de goélands à bec cerclé en plus de remarquer des odeurs nauséabondes et la présence de détritux qui contribuent à attirer des mammifères et, par conséquent, des oiseaux prédateurs de grande envergure tel que l'Urubu à tête rouge.

En conséquence, dans le contexte où l'augmentation des risques liée au péril aviaire inhérents à la présence d'un centre de compostage est établie en fonction de nos analyses, il est de notre responsabilité de considérer que cette activité à proximité du site aéroportuaire est tout à fait incompatible avec la nature des activités aéronautiques qui s'y exercent. ADM s'opposera donc à l'implantation d'un centre de compostage dans la zone primaire de péril aviaire telle qu'établie par Transports Canada.

Nous sommes confiants que vous comprendrez la sensibilité des enjeux de sécurité aérienne qu'ADM est chargée d'administrer au bénéfice du public voyageur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Guy Landry  
Directeur – Développement immobilier

GL/dl

c.c. Monsieur Louis Roquet, Directeur général, Ville de Montréal  
Monsieur James C. Cherry, Président-directeur général, Aéroports de Montréal

Service du développement et des opérations  
Direction de l'environnement et du développement durable  
801, rue Brennan, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4  
☎ 514 872-4604 ☎ 514 872-8146

Le 26 octobre 2011

Monsieur Guy Landry  
Directeur-Développement immobilier  
Aéroport de Montréal  
800, place Leigh-Capreol, bureau 1000  
Dorval (Québec) H4Y 0A5

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 12 octobre dernier, dans laquelle vous nous faites part de la décision d'Aéroport de Montréal de s'opposer à l'implantation d'un centre de compostage sur l'un des terrains disponibles de l'avenue de l'Aviation, parce que les conclusions tirées de votre analyse faite du rapport de notre consultant, de votre visite du centre de compostage en Ontario ainsi que de l'analyse de risque que vous avez réalisée ne vous permettraient pas d'exclure de façon raisonnable que ce projet n'augmenterait pas les risques associés au péril aviaire.

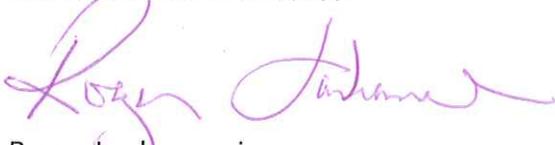
Nous comprenons tout à fait votre préoccupation à l'égard de la présence d'oiseaux et des enjeux de sécurité qu'elle peut représenter pour les aéronefs en mouvement à l'Aéroport de Montréal. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à réaliser une étude sur le péril aviaire et à considérer une série de mesures préventives dans la conception du bâtiment ainsi que dans le mode opératoire de ce centre de compostage fermé. Aussi, vous trouverez en pièce jointe, une lettre du consultant Génivar qui amène certaines précisions importantes sur les conclusions du rapport produit sur le péril aviaire.

Les observations effectuées sur les centres de compostage de la région de Peel (Toronto) et d'Ottawa ainsi que les commentaires recueillis aux aéroports Pearson et Ottawa démontrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre d'oiseaux. Les visites effectuées dans plusieurs installations de traitement de matières organiques de type fermé en Ontario et en Europe, autant par des représentants de la Ville de Montréal que d'autres organisations impliquées dans la réalisation de tels projets, ne nous ont pas amené à observer de problématiques particulières reliées à la présence d'oiseaux tel que vous le rapportez dans votre lettre. Il est mentionné dans le rapport que la proximité de plan d'eau et d'aires boisées contribuent à la présence d'oiseaux, mais qu'un centre de compostage en bâtiment fermé (et opéré comme tel) élimine les risques que les oiseaux et autres animaux puissent s'y alimenter.

En conséquence, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer dans les meilleurs délais afin d'obtenir des éclaircissements sur les éléments qui ont été considérés et qui ont mené à votre prise de position face à l'implantation du centre de compostage.

Nous souhaitons, par cette rencontre, vérifier quelles seraient les mesures additionnelles, le cas échéant, que la Ville devrait mettre en place pour vous permettre de conclure, de façon raisonnable, que l'implantation d'un centre de compostage administré conformément à la réglementation applicable du MDDEP et à ces mesures additionnelles n'augmenterait pas les risques associés au péril aviaire.

Espérant vous rencontrer dans les meilleurs délais, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Roger Lachance, ing.  
Directeur associé - Environnement

p. j. Lettre du consultant Génivar

c. c. M. Louis Roquet, Directeur général, Ville de Montréal  
M. James C. Cherry, Président-directeur général, Aéroports de Montréal

Sherbrooke, le 25 octobre 2011

M. Jean Lacroix, ing.  
Chargé de projets, Ville de Montréal  
Direction de l'environnement et du développement durable  
Division de la gestion des matières résiduelles  
2235, Michel-Jurdant 2e étage,  
Montréal (Québec) H1Z 4N1

**N/Réf. : 111-19246-00 / 240**

---

**Objet :** Étude de 5 centre traitement matières organiques / Dorval - Péril aviaire: Conclusions de notre rapport du 6 septembre 2011.

---

Bonjour Monsieur Lacroix

Suite aux commentaires d'ADM, qui suggèrent que notre rapport n'exclut pas de façon raisonnable l'augmentation des risques liés au péril aviaire, j'aimerais préciser ici les conclusions de ce rapport dont je suis l'auteur.

Notre principale conclusion est que, s'il est conçu et opéré selon les normes et conditions projetés par le MDDEP, l'implantation du centre prévu à Dorval ne devrait pas avoir d'incidence sur les risques associés au péril aviaire à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. Le conditionnel a été employé ici pour tenir compte d'éventuels événements étrangers au projet, mais qui pourraient modifier le comportement des oiseaux dans une direction qu'il nous est impossible de prévoir actuellement.

Par exemple, la nature étant ce qu'elle est, on ne peut exclure que les corridors de déplacement des oiseaux et leur utilisation des terrains bordant l'aéroport variera au fil des ans. De tels changements pourraient résulter de l'implantation éventuelle d'une colonie de goélands sur un bâtiment plat du voisinage, d'une utilisation accrue de l'étang bordant le site de compostage par les outardes ou les oies en migration, ou encore d'une meilleure année que la moyenne en ce qui concerne la disponibilité d'insectes, de graines ou de petits fruits susceptibles d'attirer les oiseaux sur le terrain de golf ou dans le voisinage immédiat.

Bien que de tels événements puissent résulter en une éventuelle augmentation de la présence d'oiseaux sur le bâtiment ou sur le terrain du centre de compostage, notre rapport propose une série de mesures visant à réagir rapidement à une telle situation et à la corriger promptement et efficacement.

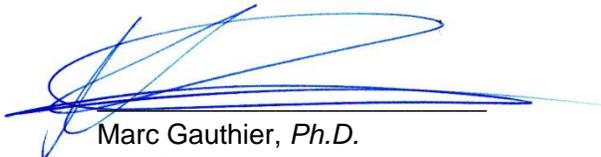
Ainsi, il est recommandé qu'un programme de suivi de la faune, similaire à celui réalisé à l'aéroport, soit établi au centre de compostage. Idéalement, ce suivi serait réalisé par la même équipe qui œuvre à l'aéroport, de manière à favoriser l'harmonisation des approches et à profiter de l'expérience de cette équipe en matière de péril aviaire. Les méthodes de contrôle de la faune étant déjà bien documentées le recours à une équipe expérimentée devrait réduire au minimum les délais d'évaluation des situations et accélérer la mise en place des mesures appropriées.

Par conséquent, étant donné que :

- la conception du centre de compostage et son mode d'opération prévoient les mesures nécessaires pour éviter que celui-ci ne constitue un attrait pour les oiseaux et la faune en général;
- l'implantation d'un programme de suivi de la faune permettra de constater rapidement l'apparition de toute situation susceptible de poser un risque pour le trafic aérien;
- des mesures d'intervention efficaces existent et peuvent être mises en place rapidement;

Nous réitérons notre conclusion que l'implantation du centre prévu à Dorval ne devrait pas avoir d'incidence sur les risques associés au péril aviaire à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'accepter mes cordiales salutations.



Marc Gauthier, *Ph.D.*  
*Biologiste* / Directeur - projets spéciaux - Environnement

Le 4 novembre 2011

Monsieur Roger Lachance  
Directeur associé - Environnement  
Direction de l'environnement et du développement durable  
Service du développement et des opérations  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan, bureau 8117  
Montréal (Québec) H3C 0G4

**Objet : Centre de compostage**

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre de notre société du 12 octobre 2011, signée par M. Guy Landry de notre service, et à votre correspondance du 26 octobre dernier.

Pour l'ensemble des considérations mentionnées à la lettre du 12 octobre dernier, et qui n'ont pas changées depuis, Aéroports de Montréal réitère sa décision finale de refuser l'implantation d'un centre de compostage sur les terrains qui relèvent de sa responsabilité compte tenu du risque significatif d'accroissement du péril aviaire. De plus, notre société s'opposera à toute implantation d'un tel site sur tout terrain qui, bien que n'étant pas sous son contrôle, se situerait à l'intérieur de la zone primaire de péril aviaire telle qu'établie par Transports Canada.

Le processus de consultation publique actuellement en cours ne peut donc porter sur le site de l'aéroport Montréal-Trudeau comme l'une des localisations des centres de compostage sous étude. En conséquence, nous vous demandons de corriger sans délai ce processus et la communication qui l'entoure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Charles A. Gratton  
Vice-président, Services immobiliers et commerciaux

PG/CAG/dl

c. c. M. Louis Roquet, Directeur général, Ville de Montréal  
M. James C. Cherry, Président directeur général, ADM